

par l'abaissement des prix, ce moyen de transport a été mis à la portée de toutes les classes (1).

Les choses se sont passées ainsi que nous l'avions prévu. La loi économique qui veut que l'abaissement du prix d'un objet de première nécessité en accroisse rapidement la consommation, s'est de nouveau vérifiée. Le chiffre de la consommation du gaz, qui avait été en 1854 de 33 millions de mètres cubes, et qui, sous l'empire du tarif nouveau, était monté, en 1856, au chiffre de 44 millions, a dépassé, en 1857, le chiffre de 52 millions. Cette augmentation se continuera en 1858, et les revenus de cette Compagnie qui ont été, pour l'exercice dernier, de plus de 9 pour 100 de son capital, sont appelés ainsi à recevoir d'année en année un accroissement d'autant plus notable que les frais sont loin d'augmenter dans la même proportion que les recettes.

Il suffit de considérer l'importance des travaux publics qui restent à exécuter dans Paris pour comprendre le rôle et l'avenir de la Compagnie de l'hôtel et des immeubles de la rue de Rivoli. Les premières opérations de cette Compagnie montrent les services qu'elle peut rendre, d'une part, en travaillant à l'embellissement et à l'assainissement de la capitale; d'autre part, en offrant aux épargnes les plus modestes la sécurité d'un placement immobilier.

Pour répondre entièrement à sa mission, il ne manque à cette société que des statuts un peu moins étroits. Elle s'est mise en instance auprès du Gouvernement afin d'obtenir qu'il fit faire des modifications à ceux qui la régissent aujourd'hui. Il est certain que lorsqu'elle aura reçu de ces modifications les instruments les plus utiles pour la reprise du travail et des affaires. Elle produira alors tous les bons effets qu'on attend d'elle, et pourra, par la division de son capital, faire participer les petits capitaux à ces résultats, que produit dans toutes les grandes villes l'augmentation certaine de la valeur des immeubles, augmentation qui a toujours été l'une des principales sources des fortunes qui s'y sont formées.

Les circonstances difficiles qu'a traversées le commerce nous ont mis dans le cas de prêter notre appui à la Compagnie maritime. Au moment où nous posons les bases de cette Compagnie, l'état s'occupait de fonder l'entreprise des paquebots transatlantiques; cette création avait un caractère d'utilité trop grand, elle était trop vivement réclamée par le commerce et l'industrie pour que notre première pensée n'ait pas été de permettre de participer activement à sa réalisation. Une autre société puissante et expérimentée, la Compagnie des Messageries impériales, avait eu la même pensée. Une lutte entre deux Compagnies aussi considérables ne pouvait que nuire aux intérêts qu'elles représentaient, et il fut convenu qu'elles concourraient ensemble à toutes les négociations dont les résultats devaient être communs.

En vertu de cet accord, dont il fut donné connaissance au Gouvernement, ces négociations ont été suivies pendant près de trois ans. Des concurrences étant venues leur disputer cette entreprise, la Compagnie Maritime et la Compagnie des Messageries impériales ne crurent pas devoir se laisser entrainer sur ce terrain. Plus tard, les services ayant été divisés, la Compagnie Maritime laissa à la Compagnie des Messageries impériales la liberté de prendre celui qui pouvait rentrer dans la spécialité de ses armements, et elle cessa entièrement d'occuper de cette affaire.

La Compagnie Maritime reporta dès lors tous ses efforts sur le développement des affaires précédemment engagées, et particulièrement vers le commerce d'importation et d'exportation. Mais cette Compagnie ne pouvait entièrement échapper à la crise qui a sévi si rudement dans le monde entier sur le commerce maritime. Cette crise était la conséquence nécessaire d'une abondance exceptionnelle qui, se produisant sur tous les marchés à la suite d'une extrême rareté de toutes choses, venait rompre brusquement l'équilibre des prix.

Malheureusement, les pertes qu'a dû nécessairement éprouver la Compagnie Maritime ont été singulièrement exagérées par la malveillance ou par la peur, et sont bien loin d'atteindre le chiffre qu'indiquerait le cours de ses actions. La situation de cette Compagnie renferme d'ailleurs en elle-même les éléments qui lui permettent, nous l'espérons, de réparer promptement ses pertes relativement faibles.

Nous croyons devoir constater ici ces faits, afin que les actionnaires de cette Compagnie ne soient pas victimes des appréhensions excessives qu'on a fait naître. Nous avons eu à fournir, au commencement de l'année, un secours important à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest pour le placement de ses obligations.

Nous avons aidé la Compagnie des chemins du Dauphiné à opérer la transformation qu'elle avait sollicitée. Nous nous sommes vus, pendant tout le temps qu'a duré l'interdiction mise à l'émission de toute affaire nouvelle par la note du 9 mars 1856, la garantir que nous lui avions donnée par la souscription de son nouveau capital.

L'importance des lignes concédées à cette Compagnie et les services qu'elle est appelée à rendre aux pays industriels et agricoles qu'elle traverse, l'activité avec laquelle ses travaux ont été poussés, justifient suffisamment le concours que nous lui avons prêté.

Il est aisé d'en juger. La section de Saint-Rambert à Grenoble, qui donne déjà des produits relativement avantageux, bien qu'exploitée d'une manière incomplète, sera livrée jusqu'à Grenoble au mois de juin prochain, et à la même époque une autre section dont le trafic promet d'égalier celui de nos meilleurs chemins de fer, celle de Lyon à Bourgoin, sur une longueur de 38 kilomètres, concédée au mois de juin dernier, sera entièrement ouverte.

Nous avons enfin rendu les mêmes services d'argent à la Compagnie du Midi et facilité ainsi le placement des obligations que cette Compagnie avait à émettre. Nous l'avons aidé de manière à lui permettre de traverser la période de crise que celle-ci a été obligée d'avilir le cours de ses valeurs.

Les incidents de diverse nature ont retardé jusqu'ici le développement que ce chemin est appelé à prendre. Son ouverture entre Bordeaux et Cette a coïncidé avec la crise commerciale et la réduction des transports sur toutes les lignes des chemins de fer; elle s'est faite enfin au moment où les vents torrentiels et des inondations exceptionnelles ont suspendu à plusieurs reprises ses travaux, ralentir et même parfois interrompre son exploitation.

Une autre, une concurrence de tarif, suscitée par la Compagnie du canal de Languedoc, a forcé la Compagnie du Midi à entrer dans la même voie par le sentiment d'une légitime défiance. Cette réduction de prix, qui a causé au canal un dommage considérable, a en aussi pour effet de diminuer les recettes du chemin de fer; mais en même temps elle a fait naître des bénéfices commerciaux et des combinaisons de trafic qui, assurés dans le pays, préparent à la Compagnie des dédommements importants.

Toutefois, le Gouvernement s'est ému de cette situation, et a fait avec sollicitude une solution qui puisse mettre fin à la lutte actuelle, en donnant satisfaction à tous les intérêts. Nous avons patronné en France, nous allons soutenir en Europe, la grande œuvre de la construction des chemins de fer, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'extension de ces relations commerciales et industrielles de peuple à peuple. C'est aussi généraliser l'application des principes les plus avancés, et réaliser ainsi pacifiquement le but qui a été poursuivi dans le passé par la lutte et par la conquête. Considérer de ce point de vue, l'œuvre de la construction des chemins de fer étrangers est une œuvre éminemment utile et qui nous doit être recommandée par les caractéristiques de notre nation.

1854 ont été remplis : au 1^{er} février de cette année, le dernier terme du remboursement stipulé envers le Gouvernement autrichien se payait avec la même exactitude que tous ceux qui l'avaient précédé; en même temps, les travaux se poursuivaient avec une activité telle, qu'ils touchent aujourd'hui leur terme. Dans deux mois, l'une des dernières sections du réseau, celle de Temeswar au Danube, sera livrée à la circulation. Nous n'avons donc, en ce qui concerne cette Compagnie, à constater devant vous que la réalisation des résultats que nous vous avons annoncés : ses produits sont toujours en progrès, et ses titres, actions et obligations, se négocient avec la plus grande facilité sur les principales places de l'Europe.

Le succès de cette entreprise, qui met Vienne et Pesth en communication avec les riches provinces de la rive gauche du bas Danube, devait faire reconnaître la nécessité de desservir les provinces non moins fertiles de la rive droite. C'est dans ce but que la Compagnie du chemin de fer d'Orient, connue sous le nom de l'Empereur François Joseph, a été fondée. Les circonstances financières et la création d'un trop grand nombre d'autres entreprises de chemins de fer en Autriche, ont momentanément jeté quelque découragement dans l'esprit des actionnaires de cette Compagnie; mais ce découragement, que rien ne justifie, ne saurait être d'une longue durée.

Le réseau du chemin d'Orient, tracé à travers une région riche et peuplée, n'est pas seulement un instrument de circulation locale; il sera le pourvoyeur naturel, pour les denrées alimentaires, des 500,000 habitants de Vienne; il reliera Pesth à Trieste, le bas Danube à Vienne et à l'Adriatique; d'une exécution facile, il ne tardera pas, on doit l'espérer, à égaler les produits des chemins de la société autrichienne, produits qu'il aura même pour effet d'augmenter dans une certaine proportion.

Les récentes concessions de chemins de fer en Autriche, que le désir de satisfaire à l'impatience des populations a fait faire sur une trop grande échelle, ont eu jusqu'ici une existence laborieuse. Le Gouvernement s'est appliqué à résoudre les embarras qui pèsent sur ces entreprises, et le chemin de fer François-Joseph, bien qu'on reconnaisse dans sa constitution actuelle tous les éléments de succès nécessaires, sera bien tôt appelé, nous n'en doutons nullement, à profiter des encouragements donnés dans ce pays, d'une manière générale, à l'industrie des chemins de fer. Les demandes faites par le conseil d'administration au Gouvernement ont porté principalement sur la réduction de la longueur des lignes à construire, dont un tiers environ, la partie la moins immédiatement productive, deviendrait facultatif, et sur la modification de quelques articles du cahier des charges dont la rédaction deviendrait plus favorable.

En attendant, les travaux, commencés aussitôt après l'achèvement des études, se poursuivent activement sur la ligne transversale qui doit réunir Pesth et les chemins de la société autrichienne à la ligne de Vienne à Trieste.

La nature des choses, la configuration géographique du pays, non moins que la communauté d'origine, au point de vue financier, indiquent une fusion du chemin de fer d'Orient avec les chemins de fer de la société autrichienne; il eût été utile en effet que ces chemins, appelés à remplir une fonction commune : le transit de l'Allemagne vers le bas Danube, l'écoulement des produits agricoles de la Hongrie vers Trieste et l'Allemagne du nord, fussent soumis à une administration commune; la réunion des deux entreprises les eût améliorées l'une par l'autre en même temps qu'elle les eût déchargées d'une somme importante de frais généraux. Mais la question n'était pas mûre en Autriche, où le Gouvernement et le public ne sont pas encore convertis à l'utilité de ces grandes agglomérations de lignes qui assurent, par la prospérité des Compagnies, le prompt achèvement et le développement d'un réseau. Toutefois la question est posée, et on doit admettre qu'en son temps et à son heure elle recevra une solution désirable.

C'est en poursuivant l'application de la pensée et des principes que nous avons souvent développés devant vous, que nous nous sommes occupés des chemins de fer suisses; placés au centre des grandes artères des chemins de fer français, italiens et allemands, entre les grandes chaînes du Jura et des Alpes, à l'origine du Danube, du Rhin et du Rhône, de ces fleuves qui desservent les relations commerciales de tant d'États, le prompt achèvement de ces chemins, leur bonne exploitation, leur union étaient évidemment d'un intérêt européen. La Constitution de la Suisse avait morcelé à l'infini ces voies ferrées; nous avons voulu profiter, pour concourir à leur réunion, de la position que nous donnent les intérêts que nous avons pris dans les lignes de l'Ouest et du Central-Suisse, et des bonnes relations que nous avons établies avec les lignes du Franco-Suisse et du Nord-Est. Ces quatre lignes composent ainsi un réseau presque continu et qui dessert les lacs de Genève, de Neuchâtel, des Quatre-Cantons, de Zurich et de Constance. Il avait même été signé l'an dernier un traité de fusion qui, de la réunion de cinq Compagnies, formait une seule Compagnie suisse dont le réseau, partant de Genève et de Bâle, aboutissait à Schaffhouse et au lac de Constance.

Des rivalités locales ont retardé l'homologation. Pendant ces négociations, les travaux se sont poursuivis avec la plus grande activité. La Compagnie française de Lyon à Genève a achevé et mettra en exploitation, dans une quinzaine de jours, la petite ligne de Genève à Versoix, sur une longueur de 8 kilomètres. La société de l'Ouest suisse a inauguré, le 14 de ce mois, la section de Versoix-Coppet à Yverdon, sur le lac de Neuchâtel, et la Compagnie du Central-Suisse a inauguré avant-hier 27, par la traversée du souterrain de Haldenstein, une ligne qui était exploitée par tronçons isolés, et qui désormais, non interrompue de Bâle à Bienne, à Berne, à Lucerne et à Aarau, va se joindre à ce point sans solution de continuité, à la ligne du nord-est jusqu'à Zurich, jusqu'à Schaffhouse, et au lac de Constance.

Les seules lacunes qui existent aujourd'hui entre ce lac, sur les bords duquel, en raison de son importance, des ports spéciaux ont été réservés par le traité de Vienne à la Suisse, au grand-duché de Bade, à l'Autriche, au Wurtemberg et à la Bavière; les seules lacunes, disons-nous, entre ce lac et les lignes françaises, par Bâle et par Genève, consistent dans la simple traversée de la ville de Bâle (un kilomètre), qui va se construire, et dans les 60 kilomètres qui séparent Yverdon de Bienne. Sur ces 60 kilomètres, 46 kilomètres sont concédés et se construisent avec activité par les soins des Compagnies de l'Ouest et du Franco-Suisse, d'Yverdon à Neuchâtel, et 14 kilomètres restent à concéder entre Neuchâtel et Bienne; ces 14 kilomètres sont la seule partie qui manque aujourd'hui pour compléter la jonction, au midi comme au nord, de l'ensemble des réseaux des chemins de fer français, suisses, allemands, autrichiens et russes; et les Gouvernements suisses compétents comprendront, nous n'en doutons pas, la grave responsabilité qu'ils assumeraient en retardant la concession de ce tronçon, dont l'exécution est si importante pour le grand transit de la Suisse et de l'Europe.

La note du 9 mars 1856 nous avait surpris dans un moment où nous préparions divers projets d'une réalisation facile et fructueuse. Nous les avons ajournés.

Il est cependant une entreprise, la plus considérable que l'industrie moderne ait encore tentée, celle de l'établissement et de la construction du réseau des chemins russes, dont la constitution ne pouvait être retardée par suite des engagements que nous faisons, depuis le rétablissement de la paix, vis-à-vis des grandes maisons françaises et étrangères avec lesquelles nous avons pris la responsabilité de cette affaire.

Ce réseau, qui va relier complètement la Russie au reste de l'Europe, et dont le développement sera de plus de 4,000 kilomètres, réunira les trois capitales de l'Empire, ses principaux Gouvernements, ses grandes voies fluviales : le Volga, le Danépre et le Dniester, la Néva, le Niémen et la Vistule, les deux mers qui baignent ses extrémités, la Baltique et la mer Noire, et rattachera ses provinces les plus fertiles à de nouveaux ports qui, pouvant demeurer ouverts à la navigation presque sans aucune interruption, assureront ainsi l'approvisionnement régulier et permanent de nos marchés en céréales et en matières premières de toute nature, en échange de nos produits manufacturés.

Nous avons pu remplir de ce côté tous nos engagements sans ouvrir en France de souscription publique. A l'heure qu'il est, cette entreprise, qui a pénétré son principal aboutissement dans les capitaux de la Russie elle-même, se trouve dans la situation financière la plus prospère. En effet, la Compagnie a réalisé une première série de 600,000 actions, représentant

un capital de 300 millions de francs, sur lequel n'était appelé qu'un premier versement de 150 fr. par action; c'était donc seulement une somme de 90 millions de francs qu'elle devait encaisser avec le concours des principales maisons et des marchés de Russie, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne et de France; mais un grand nombre d'actionnaires, principalement en Russie et en Hollande, ayant profité avec empressement de la faculté qui leur a été laissée pendant quelque temps de libérer par anticipation les actions qu'ils avaient souscrites, les ressources de la Compagnie se sont accrues de ce chef d'une somme totale de 47 millions 139,750 fr.

En sorte que sur cette première émission elle a reçu actuellement une somme de 137 millions 139,750 fr. Les actions de cette Compagnie jouissent d'ailleurs d'une garantie de 5 pour 100 sur un prix de construction déterminé d'avance à forfait, et qui, d'après la vérification fournie par les études, sera loin d'être atteint. Comme ces actions sont surtout considérées par les capitalistes au point de vue de la sécurité et des avantages du placement; comme, en outre, l'intérêt de l'argent en Russie, en Hollande et en Angleterre est inférieur au chiffre de cette garantie, on peut toujours compter sur un très grand empressement à profiter de la libération chaque fois qu'il conviendra à la Compagnie de renouveler cette faculté.

Aussi, malgré l'activité avec laquelle les travaux de construction sont poussés dans toutes les parties de la Russie, il y a tout lieu de croire que les actions émises par la Compagnie ne seront de très longtemps appelées à faire un nouveau versement.

Vous voyez, messieurs, par ce peu de mots, combien la situation financière de cette affaire est satisfaisante; sa situation économique ne l'est pas moins.

Aujourd'hui les études sont fort avancées et ont permis d'explorer dans tous leurs détails les diverses parties du réseau; partout elles ont justifié pleinement la sagesse avec laquelle avaient procédé les ingénieurs qui ont fait les premières évaluations; elles ont confirmé, en outre, les espérances d'un grand trafic. Ces études, ainsi que les premiers travaux exécutés, donnent l'espoir fondé que, sur tous les points, les prévisions de dépenses seront au-dessus de la réalité, de telle sorte que, soit au point de vue des avantages que présentera l'exploitation du réseau russe, soit au point de vue de l'économie qu'on pourra réaliser dans la construction, cette entreprise peut être considérée comme l'une des plus fructueuses qu'aura vu naître notre époque.

Malgré ces avantages, telle a été l'intensité de la crise, que jusqu'ici cette affaire, qui, en raison de son importance, avait besoin de très grands encouragements, ne nous a donné aucun bénéfice.

Mais les dispositions des statuts réservent à votre Compagnie, comme aux autres fondateurs, une part proportionnelle dans les bénéfices nets et un droit de préférence dans de certaines proportions à la souscription des séries d'actions à émettre ultérieurement; ce sera pour vous une source d'avantages bien légitimement acquis et que la conduite prudente, mais énergique et sûre, de cette entreprise, ne peut manquer de développer, dès que la situation financière de l'Europe aura repris son assiette ordinaire.

Ces entreprises étrangères sont loin d'être sans utilité pour notre pays; et, pour les chemins de fer russes en particulier, les fonds provenant des actions prises en France y serviront à féconder notre industrie métallurgique. Déjà, indépendamment des machines locomotives qui ont été demandées à nos divers ateliers de constructions, un marché important est sur le point d'être conclu avec une de nos usines pour la construction, sur la ligne de Varsovie, de trente-quatre ponts métalliques d'une longueur totale de 2,722 mètres et d'une valeur approximative de 15 millions de francs, dont l'exécution laissera en France, à Paris même, une somme de main-d'œuvre considérable pour le travail des tôles.

C'est précisément peu de mois après la fondation à Madrid d'une société de Crédit mobilier sur des bases analogues à celles de notre Compagnie, que se manifestèrent les premiers symptômes de la crise profonde dans laquelle l'Europe s'est trouvée depuis engagée. Le Crédit mobilier espagnol n'a pas été moins prudent que le Crédit mobilier français; il a usé dans ses opérations d'une grande circonspection, et il n'a engagé que d'une manière très fructueuse les capitaux dont il disposait.

Possesseur de mines d'une grande valeur, propriétaire de de bonnes conditions du privilège de l'éclairage de la ville de Madrid par le gaz, il est devenu co-acquéreur ou concessionnaire de deux lignes de chemin de fer : l'une, celle de Cordoue à Séville, qui forme section de la grande ligne de Madrid aux Jéjé de Cadix; l'autre, le chemin du Nord de l'Espagne, qui doit s'étendre de Madrid à la frontière française, et qui se rattache par un embranchement au port de Santander.

Malgré la difficulté des circonstances, la société du chemin de fer de Cordoue à Séville a pu se constituer et voir son capital formé par les deux sociétés de Crédit mobilier espagnol et français, auxquelles se sont réunis les administrateurs de ces deux sociétés et un petit nombre de capitalistes qui étaient en mesure d'apprécier l'avenir de cette affaire; les travaux sont poussés avec une telle activité que la moitié de ce chemin sera mise en exploitation avant la fin de l'été prochain et l'autre moitié dans les premiers mois de l'année prochaine.

Quant au chemin du Nord de l'Espagne, le Crédit mobilier espagnol, après avoir complété les études qu'a exigées cette grande ligne, qui, avec l'embranchement vers Santander, comporte un développement de 723 kilomètres, n'a pas attendu, pour commencer les travaux, que la reprise des affaires lui eût permis de constituer la Compagnie.

Il n'a pas hésité à consacrer tous ses efforts à cette œuvre qu'il considère comme la plus importante de celles qui lui sont confiées, et, soit avec ses propres ressources, soit à l'aide de la subvention accordée par le Gouvernement et dont le chiffre total est de 34 millions de francs, soit enfin avec le concours emprunté de quelques provinces, il a pu donner la plus grande activité à la construction de ce chemin.

A partir de Madrid, tous les travaux de longue haleine sont achevés, les terrassements terminés ou entrepris sur une longueur de 170 kilomètres; on a fondé ou achevé quatorze grands ponts ou viaducs sur les routes; il n'y en a eu cours d'eau qu'on avait à traverser, et commencé les galeries de plusieurs tunnels; on s'est mis ainsi en mesure d'ouvrir, peut-être dans dix-huit mois, la moitié de cette grande artère internationale dans sa partie la plus productive, dans celle qui doit mettre la Vieille-Castille en communication, d'une part avec Madrid, et de l'autre avec le port de Santander, appelé à devenir l'un des plus florissants de l'Espagne.

Les travaux vont bientôt commencer aussi dans les provinces basques, où le Crédit mobilier espagnol a trouvé de précieux encouragements. On aura ainsi abrégé les délais dans lesquels cette grande et belle entreprise pourra produire les brillants résultats qu'on espère d'elle.

Aujourd'hui les plus mauvais jours sont passés, et le Crédit mobilier espagnol reste libre de choisir le moment où il lui conviendra de constituer la Compagnie du chemin du Nord de l'Espagne pour achever promptement cette œuvre non moins utile que productive; car pour éviter jusqu'à l'apparence même de l'exagération, on n'a eu d'autre embarras que celui d'atténuer les premiers résultats donnés par la statistique sur l'importance du trafic d'une ligne qui traverse un pays renommé par sa fertilité et qui desservira, soit directement, soit indirectement, deux des ports par lesquels l'Espagne reçoit, avec les produits de l'Europe occidentale, les riches tributs de ses colonies.

L'Espagne est du nombre de ces contrées où, dans la plupart des provinces, l'établissement des voies ferrées succède sans intermédiaire à l'absence complète d'une bonne viabilité. Les nouvelles voies de communication s'y installent donc à l'aise sans rencontrer de concurrence.

Dans les régions où l'industrie des chemins de fer est intervenue, les fondateurs s'attachent naturellement d'abord aux portions les plus importantes et les plus fructueuses, et tandis que, dans les contrées où les grands artères ont été achevées, nous voyons la construction des parties secondaires du réseau affaiblir momentanément l'importance et les produits des premières lignes, en Espagne et en Russie comme partout où les chemins de fer sont à l'état d'innovation, les capitaux qui prennent les premiers cette direction doivent inévitablement retrouver les avantages et les bénéfices qui ont marqué en Angleterre et en France les premiers pas de cette industrie.

C'est ainsi que, malgré la difficulté des circonstances, nous avons dû prêter notre concours efficace à des travaux considé-

rables entrepris et conduits à bonne fin, non seulement en France, mais dans toutes les parties de l'Europe.

C'est par un aussi vaste ensemble de travaux poursuivis avec calme et persévérance, à travers les crises tantôt politiques et alimentaires, tantôt financières et commerciales, qui se sont succédées depuis sa création, que la Société générale de Crédit mobilier a fait sentir son action, marquée sa place, tracé sa voie, indiqué son but et répondu par des faits aux déclamations dont elle a été l'objet.

Mais, nous devons le dire bien haut, dans cette œuvre qui a produit de grands résultats dans le présent et qui en promet de si féconds pour l'avenir, nos efforts ont été admirablement secondés par ces hommes sortis de nos Ecoles Polytechnique, des Mines et des Ponts-et-Chaussées, par les élèves de nos Ecoles Centrale et des Arts-et-Métiers, par ces ingénieurs et ces chefs de travaux, à la science, à la vigilance et à la probité proverbiale desquels est confiée la gestion des intérêts des Compagnies que nous avons contribué à fonder. Ils ont respecté le nom français dans les mêmes lieux où la valeur de nos soldats leur avait devancés.

Quand il a été donné une institution de concourir ou de présider à de semblables œuvres, on peut dire que son crédit, sa clientèle et sa juste influence sont appelés à grandir en raison même des obstacles qu'elle a dû vaincre, des difficultés qu'elle a dû traverser.

Après vous avoir présenté le compte moral de notre gestion pendant le dernier exercice, il nous reste à vous exposer la situation matérielle de notre société et à analyser les résultats obtenus durant une période marquée par de si profondes perturbations financières et commerciales.

Notre situation financière, messieurs, au 31 décembre dernier, se résumait de la manière suivante :

Capital social,	60,000,000	62
Comptes courants,	68,546,431	62
Effets à payer, créanciers divers, etc.,	3,914,264	65
Intérêts et dividendes à payer,	3,025,373	75
Réserve,	2,000,000	"
Solde du compte de profits et pertes en 1857,	4,433,733	20
Total du passif,	141,615,803	31
Ce passif était représenté de la manière suivante :		
1 ^o En rentes,	10,203,415	70
2 ^o En actions,	71,175,603	31
3 ^o En obligations,	2,183,072	40
Nos placements en effets divers, en reports et en avances sur actions et obligations étaient de	49,341,450	12
L'immeuble de la société, accru des dépenses d'agrandissement soldées pendant l'exercice, s'élevait au chiffre de	1,449,436	50
Enfin, le solde disponible, soit en caisse, soit à la Banque, et le montant des dividendes à toucher au 31 décembre dernier, était de	7,261,925	28
Total de l'actif,	141,616,803	31

En comparant les divers éléments de cette situation à ceux dont se composait la situation du 31 décembre 1856, nous constatons une réduction de 8,500,873 fr. 58 c. dans le chiffre du portefeuille et de 4,231,660 fr. 95 c. dans celui des avances aux Compagnies.

Ce dernier chiffre a subi une nouvelle et importante réduction depuis la clôture de l'exercice.

Le chapitre des effets en portefeuille s'est accru de 4 millions 607,322 fr.

Mais, par contre, celui des reports ou avances sur actions et fonds publics s'est abaissé de 26,814,240 fr. 53 c.

La diminution du chiffre des reports que nous constatons ici n'est pas un fait qui soit particulier à notre établissement.

L'observation peut être généralisée, et la réduction de cette nature de placement caractérise parfaitement la situation du marché. Elle indique une modification profonde dans la direction de la spéculation; c'est un signe de découragement et de méfiance de l'avenir.

Cet état de méfiance et de doute s'est même traduit par un phénomène contraire à celui du report, par celui du départ, car, au lieu d'emprunter sur les titres achetés dans une espérance de hausse, la spéculation a presque constamment fait le contraire; elle a payé pour emprunter des titres qui, dans une prévision de baisse, étaient vendus à découvert.

Sans doute, la hausse des valeurs ne peut pas être illimitée; il y a des retours à toutes les affaires humaines; mais si l'exagération de la hausse a des inconvénients réels contre lesquels il est bon de se tenir en garde, l'exagération de la baisse a des effets bien plus regrettables, car elle ne tend à rien moins qu'à détruire toute confiance, à semer l'inquiétude dans toutes les familles, et à faire naître sur la situation du pays des craintes qui, si légères qu'elles soient à l'origine, finissent à la longue par prendre un corps et peuvent devenir un danger.

Ce n'est pas seulement par la réduction ou par l'effacement presque complet du report que s'est manifestée le temps d'arrêt qui s'est fait dans les idées d'amélioration et de hausse, c'est encore et surtout par la diminution considérable qu'a éprouvée dans ces deux dernières années le chiffre des avances habituellement faites par la Banque de France sur les rentes, actions et obligations de chemin de fer.

Ce chiffre qui, au mois de juillet 1856, était de 178,000,000 fr. était tombé en effet au mois de juin 1857 à 43,800,000

ce qui présente une réduction de 134,200,000 fr. Il ne s'est relevé dans ces derniers temps à 119,700,000

que par suite de la combinaison à laquelle la Banque s'est empressée de s'associer pour faciliter l'écoulement des obligations à émettre par les Compagnies de chemins de fer, et atténuer la concurrence que ses valeurs faisaient à la rente.

Nous touchons maintenant, messieurs, à l'examen du compte de profits et pertes, dans lequel viennent se résumer toutes les opérations de l'année.

Bien que ce compte ne présente point les brillants résultats des précédentes années, sa balance est cependant d'une nature relativement satisfaisante.

Le compte de nos placements en rentes, actions et obligations, a produit un bénéfice de 4,484,629 fr. 72 c. Celui des intérêts et des commissions s'est élevé à 2,709,356 80

Le produit des reports n'a été que de 693,649 75

Les divers autres articles forment un total de 90,269 56

Ensemble, 7,982,905 fr. 83 c.

D'où il faut déduire les articles suivants :

Frais généraux, frais d'administration, contributions, assurances, etc., 671,392 23

Différence résultant de la dépréciation de notre inventaire au 31 décembre dernier, 849,172 54

177,580 31

Ca qui laisse un bénéfice de 7,133,733 fr. 29 c.

Sur lequel nous avons prélevé, au 31 décembre dernier, l'intérêt des actions à raison de 5 pour 100, soit 3,000,000 "

Il reste par conséquent un excédant net de 4,133,733 fr. 29 c.

Mais, ainsi que nous vous le disions l'an dernier, pour expliquer les motifs de silence que nous gardons systématiquement sur le chiffre de notre dividende, jusqu'à la réunion de l'assemblée générale, ce chiffre ne peut pas résulter seulement de l'inventaire de nos valeurs, à la fin d'un exercice, il faut tenir compte aussi des modifications qui peuvent se produire dans l'intervalle qui sépare la fin d'un exercice de l'époque habituelle de vos réunions.

Or, depuis le 31 décembre dernier est survenu l'abominable attentat du 14 janvier, et le mouvement de reprise sérieux qui s'était manifesté à la fin de l'année dernière, s'est subitement trouvé enrayé de nouveau.

La hausse, qui avait persisté jusqu'à la veille de l'attentat, avait disparu le lendemain, pour faire place à une défaillance générale qui, nous l'espérons, cédera devant les encourage-

ments du gouvernement et devant les efforts réunis de tous les hommes de bonne volonté.

Combien de temps devra se prolonger encore un état de choses aussi défavorable aux intérêts dont nous sommes naturellement les défenseurs, qu'aux intérêts généraux du pays? A cet égard, nos espérances ne doivent pas influer sur nos déterminations. Mais, en dehors du parti que nous avons à prendre, le passé doit nous donner confiance dans l'avenir; toujours solidaire de la situation générale, notre situation participera à toutes les améliorations que celle-ci pourra ressentir.

Les efforts véritablement gigantesques qui ont été faits en France depuis le rétablissement de l'ordre, ont révélé la puissance et la merveilleuse fécondité de notre pays; au sortir d'une révolution pendant laquelle le travail national avait éprouvé un notable relâchement, pendant laquelle les dépenses publiques s'étaient considérablement accrues, en même temps que le chiffre de la dette prenait les plus grandes proportions, le pays s'était trouvé en mesure de reprendre et d'achever en peu d'années la construction de son réseau de chemins de fer, et il avait pu suffire en pleine disette aux dépenses d'une lutte formidable.

Ce sont non seulement les épargnes successivement amassées qui ont permis de pareils efforts, mais aussi et surtout l'activité du travail entretenue et fomentée par les institutions de crédit, qui, chacune, dans leur sphère, ont efficacement concouru à l'œuvre commune, car l'effet principal des richesses accumulées est de fournir le moyen de mettre en valeur les forces vives du pays, de manière à ce que la richesse antérieurement acquise se reproduise et se multiplie.

Tout arrêté dans le travail national diminue, mais n'interrompt pas la consommation; seulement l'entretien de la portion inoccupée de la population constitue une perte sèche, puisque les forces de cette population se trouvent alors alimentées.

Tout arrêté dans le travail national est donc un appauvrissement; il constitue une de ces situations dont les circonstances font parfois une nécessité impérieuse, mais dont on doit à tout prix s'efforcer d'abréger la durée.

Si donc on a eu raison de modérer l'ardeur fébrile qui s'était emparée de tous les esprits et de veiller à ce que la mesure des ressources disponibles ne fut pas dépassée, il est évident à tous les yeux qu'aujourd'hui nous sommes au-delà du but, et qu'il y a lieu de donner au pays le signal d'une activité nouvelle.

Reportons-nous vers les premiers temps du règne actuel, où le souverain, ne puisant qu'en lui-même de généreuses inspirations, sut développer dans le pays une activité si féconde.

Ce qui fut fait alors, pourquoi ne se ferait-il pas aujourd'hui? la même sagesse préside aux destinées du pays, les mêmes éléments sont en présence, la France dispose des mêmes forces!

Nous n'avons donc, encore une fois, qu'à nous souvenir et à invoquer le retour d'un passé qui a transformé en si peu de temps la situation financière et économique du pays.

Le spectacle même des difficultés présentes montre clairement le moyen de les vaincre. Nous voyons à la fois ici une abondance considérable de capitaux sans emploi, qui s'accumulent, soit dans les caisses publiques, soit dans les caisses privées; à des masses énormes de marchandises qui s'entassent dans les ports et dans les magasins sans trouver de consommateurs; entre les capitaux et les marchandises, une population désireuse de travail et de profit, qui s'alarme de sa propre oisiveté et qui ne demande qu'à mettre en mouvement et en circulation les capitaux et les produits de l'industrie et du sol.

Est-ce qu'une situation qui se caractérise par l'abondance des capitaux, par l'abaissement du prix des produits de toute nature, n'indique pas d'elle-même le remède, et n'est-il pas évident que si l'on parvient à rétablir le crédit, et si, par de

sages encouragements, des chantiers nouveaux s'ouvrent à l'activité industrielle, par cela seul nous verrons la consommation se rétablir, les denrées s'écouler, la production répondre à de nouveaux appels, et le prix des valeurs et des marchandises de toute espèce reprendre leur niveau?

L'agriculture elle-même, dont parlent tant ceux qui croient prendre ses intérêts en attaquant l'industrie, que lui faut-il pour assurer l'écoulement et la hausse de ses produits, sinon une ère de travail et d'activité qui accroisse les besoins du consommateur en lui donnant en même temps, par l'élévation et l'abondance des salaires, les moyens d'y satisfaire?

Mais ne nous bornons pas à solliciter du pouvoir les encouragements qu'il lui appartient de nous donner, sachons nous aider aussi nous-mêmes, sachons concentrer et combiner nos efforts!

Pour nous, messieurs, qui ne pouvons trouver que dans la prospérité générale les éléments de notre prospérité particulière, nous serons toujours disposés à joindre nos efforts à ceux qui ne peuvent manquer d'être tentés prochainement, et, nous l'espérons, avec succès, pour faciliter la reprise des affaires.

Nous ne saurions oublier que nous sommes une des principales manifestations de l'esprit d'association; que nous avons une vaste clientèle dont nous n'avons pas encore usé, et dont vous appréciez l'importance quand vous saurez que nos actions sont aujourd'hui divisées entre un nombre de porteurs, soit en France, soit à l'étranger, dont le chiffre dépasse 8,000.

Cette situation, et les intérêts nombreux que nous représentons, nous donnent une force réelle, une force prête à nous secourir, force d'autant plus féconde qu'il ne nous est permis de l'utiliser que dans le sens des intérêts généraux. Aussi aurons-nous à examiner étudé et dans quelle mesure il nous conviendrait de le faire.

C'est là l'objet d'une étude spéciale que nous poursuivons de concert avec le gouvernement, et que de premières négociations ont depuis plusieurs mois déjà préparée.

Dans ces circonstances, mais surtout, il faut le dire, lorsque nous avons vu depuis le 14 janvier se produire sur toutes les valeurs une énorme dépréciation dont nous avons, comme tout le monde, éprouvé les effets, pouvons-nous, après avoir payé sur les bénéfices de 1857 un intérêt de 5 pour 100 du capital social, distribuer en outre un dividende résultant d'une situation constatée, il est vrai, au 31 décembre dernier, mais à laquelle les événements qui ont éclaté depuis ont apporté des modifications?

Notre conseil a été unanime à penser le contraire. Agir autrement, ce serait faire peser sur l'exercice actuel des charges qui pourraient diminuer notre crédit et devenir un obstacle à nos développements ultérieurs.

Quelle que soit la marche des affaires durant l'exercice courant, notre situation en sera à la fois simplifiée et fortifiée. Si le cours des valeurs ne se relève pas, la somme que nous n'aurons pas distribuée servira à couvrir la dépréciation que nous aurons subie; si, comme tout doit le faire espérer, la situation des affaires s'améliore, le dividende de 1857 grossira les ressources, les bénéfices des exercices suivants.

Cette marche prudente ne peut que consolider notre crédit, tandis qu'il se trouverait affaibli par la distribution d'un dividende que les faits qui se sont produits depuis le 14 janvier dernier n'auraient pas pleinement confirmé.

Elle précèdera d'ailleurs notre situation et évitera à l'avenir les commentaires sur l'appréciation de ce dividende. Il sera désormais officiellement établi qu'aux yeux de votre conseil d'administration, il n'y a de dividende acquis que lorsqu'il a été loyalement constaté la veille du jour de votre réunion.

L'un de nos collègues, M. Ernest André, nous a fait connaître il y a quelques mois que des circonstances particulières l'engageaient à se démettre de ses fonctions d'administrateur.

Nous avons regretté, en acceptant sa démission, de perdre le concours d'un collègue qui, après avoir été l'un des fonda-

teurs de notre compagnie, a, pendant plusieurs années, pris, comme membre du comité de direction, une part si active à toutes nos opérations.

Un autre de nos collègues, frappé par la mort, laisse au milieu de nous un vide bien douloureux. M. Des Arts, qui, depuis la fondation du chemin de Saint-Germain, en 1835, avait aidé de son crédit et de ses conseils la plupart de nos grandes entreprises de travaux publics, occupait depuis l'origine, dans le conseil d'administration de notre compagnie, une place importante; sa longue expérience, ses rares qualités de cœur, son dévouement et sa loyauté inaltérable n'étaient pas moins précieux que les lumières de son excellent esprit. Sa mort laisse dans la mémoire et dans le cœur de tous ses collègues des regrets auxquels vous vous associez.

Par suite d'un malentendu regrettable, M. le duc de Galliera avait donné en 1856 sa démission des fonctions d'administrateur; il veut bien, à l'entière satisfaction de ses anciens collègues, rentrer dans le conseil d'administration et procéder à sa réélection.

TOILES D'IRLANDE POUR CHEMISES.

La crise commerciale qui a pesé cet hiver sur l'Irlande a eu pour résultat l'encombrement des fabriques de toiles si admirables et si supérieures en qualité à celles de France.

Les MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU LOUVRE ont traité avec divers manufacturiers irlandais l'achat en écu de deux mille pièces de ces magnifiques toiles qui viennent de leur rentrer du blanc, et qu'ils mettent en vente à un prix beaucoup plus bas que celles qui se fabriquent en France.

Bourse de Paris du 4 Mai 1858.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., Au comptant, Fin courant) and Price/Change (e.g., 69 30, Baisse de 13 c.).

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2 0/0) and Price/Change (e.g., 69 30, 82).

Table with 2 columns: Instrument (e.g., FONDS ÉTRANGERS, Piémont) and Price/Change (e.g., 90 50, 54).

Table with 4 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2 0/0), Term (e.g., 1er, 2e, 3e, 4e), and Price/Change (e.g., 69 70, 69 73).

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Line (e.g., Paris à Orléans, Nord) and Price (e.g., 1275, 945).

Mercredi, au Théâtre-Français, Don Juan, ou le Festin de Pierre. Les représentations de ce chef d'œuvre excellent le plus vif empressement. La dernière recette s'est élevée à 3,864 fr. Régnier et Bressant ont eu les honneurs d'un rappel unanime.

SPECTACLES DU 5 MAI.

Opéra. — Les Elles, Lucie. Français. — Don Juan, Valérie. Opéra-Comique. — Jean de Paris, les Chaises à porteur. Odéon. — Relache. Italiens. — Preciosa, Don Almazan, le Médecin. Vaudeville. — Les Femmes terribles, le Chapitre, le Code. Variétés. — Le Macaroni d'Italie, les Ouvreaux de loges. Gymnase. — Le Fil naturel, les Femmes qui pleurent. Palais-Royal. — L'Avare en gens jaunes. Porte-Saint-Martin. — Les Mères repenties. Ambigu. — La Nuit du 20 septembre. Gaîté. — Germaine. Cirque Impérial. — Bon Salem. Folies. — Les Orphelins, la Crème, les Talismans. Délassements. — Hussards et Vivandières. Folies-Nouvelles. — Pierrot qui réve, Ni hommes ni femmes. Luxembourg. — Un Tromprier, le Jardinier. Beaumarchais. — Le Miracle de l'Amour. Bouffes Parisiens. — Mesdames de la Halle, M. Chimpanzé. Cirque Napoléon. — Tous les soirs à 8 h. exercices équestres. Robert-Houdin (boul. des Italiens, 8). — Tous les soirs à 8 h. Pré-Catelan. — Tous les jours, promenade, concerts, théâtres, buffet-restaurant. Passe-Temps (boulevard Montmartre, 12). — Tous les jours, de huit à dix heures, soirée magique. Concerts de Paris. — Tous les soirs, de 8 à 11 heures. — Prix d'entrée: 1 fr., places réservées, 2 fr. Château-Rouge. — Soirées musicales et dansantes, dimanches, lundis, jeudis et fêtes.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX Année 1857.

Prix: Paris 6 fr.; départements, 6 fr. 50c. Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue de Harlay du-Palais, 2.

Imprimerie A. Guyot, rue N-des-Mathurins, 18.

STÉ CIVILE DES MINES D'AURIOL

L'assemblée générale extraordinaire des propriétaires de parts d'intérêt qui a eu lieu le 21 avril 1858, a l'issue de l'assemblée ordinaire, a voté l'augmentation du fonds social et modifié les articles 8, 9, 10, 16, 17, 18, 19, 21, 28 et 31 des statuts.

Par suite de ces modifications, l'article 8 contient les dispositions suivantes: « L'intérêt social est divisé en 40,000 parts, auxquelles s'applique une même série de numéros, de 1 à 40,000. « Sur ces 40,000 parts d'intérêt, 2,000 libérées de tout appel de fonds ont été attribuées et délivrées, à M. et M^{me} Javal pour prix de leur apport. « 38,000 seront émises par le conseil d'administration, savoir: 30,000 immédiatement et aux conditions ci-après, et 8,000 aux époques et aux conditions qu'il déterminera. « Pour l'émission des 30,000 parts à émettre de suite, il est ouvert au siège social, à partir de ce jour, une souscription qui sera close le 1^{er} juin prochain, et à laquelle les propriétaires des 2,000 actions actuellement délivrées ont le droit de prendre part. « Cette souscription sera faite à raison de quinze parts nouvelles pour chaque part ancienne, et au prix, payable comptant en souscrivant, de 20 fr. par part nouvelle. « Le conseil d'administration fera vendre, avec publicité et concurrence, pour le compte et aux risques et périls de la société, sur la mise à prix de 20 fr. par part, toutes les parts qui n'auront pas été souscrites et payées dans les délais et conditions ci-dessus. « Cette vente aura lieu dans les vingt jours qui suivront l'époque du 1^{er} juin, fixée pour la clôture de la souscription, et au plus tard le 21 août dudit mois. « Le nombre de parts d'intérêt ci-dessus fixé à 40,000 pourra être augmenté une ou plusieurs fois en vertu de délibération de l'assemblée générale extraordinaire des intéressés, réunis et délibérant conformément à ce qui est dit article 37. »

Tout propriétaire de parts d'intérêt qui voudra faire usage de la faculté de souscrire sera tenu, en déclarant, de représenter ses titres et de payer comptant le montant de sa souscription. Le tout au siège social, rue Chauchat, 10, à Paris, où la souscription qui a été ouverte le 21 avril 1858 sera close irrévocablement le 1^{er} juin prochain. Par ordre du conseil d'administration, (19663) E. KOZIOROWICZ.

LES MINES DE LA GRAND-COMBE

MM. les actionnaires de la compagnie des Mines de la Grand-Combe sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire aura lieu à Paris, le mardi 8 juin prochain, à trois heures, au siège de la société, rue de la Chaussée-d'Antin, 37. Pour faire partie de l'assemblée, il faut être porteur de vingt actions. Les actions devront être déposées quinze jours à l'avance, dans les bureaux de la société, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 37; à Nîmes, à la gare du chemin d'Uzès; à Marseille, rue Haxo, 7. (19669)

SOCIÉTÉ HOULLÈRE DE VERDIN-LEZ-BETHUNE

Le conseil d'administration de la société houillère de Verdin-lez-Bethune (Pas-de-Calais) a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle prescrite par les statuts aura lieu à Arras, à l'hôtel de l'Université, le samedi 5 juin, à onze heures du matin. Il sera adressé des cartes d'admission à tous les propriétaires d'actions nominatives qui ont le droit d'assister à cette assemblée. Quant aux détenteurs d'actions au porteur, ils devront, pour obtenir leurs cartes, faire le dépôt de leurs titres à Bethune, au bureau de la société, cinq jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion. (19665)

CHEMIN DE FER DU NORD

Les administrateurs du Chemin de fer du Nord ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, conformément à l'avis qui en a été donné dans l'assemblée générale du 28 avril 1858, le deuxième versement de 400 fr. sur les actions nouvelles est exigible du 1^{er} au 15 juin 1858. La compagnie recevra en paiement et sans décompte les coupons d'actions et d'obligations échéant le 1^{er} juillet, savoir: Actions nouvelles, 5 fr. Actions anciennes, 44 fr. Obligations, 7 fr. 50. Actions de Charleroi, 8 fr. 43 3/4. Les versements effectués postérieurement au 15 juin auront à supporter des intérêts d'un taux de 5 pour 100 à partir du 1^{er} juin. Les versements seront reçus dans les bureaux de la compagnie, place Roubaix, de dix à deux heures. (19670)

demeurant rue Laflitte, 31, commissaire à l'exécution du concordat du sieur Waidelle, décédé, carrossier, à Paris, invite les créanciers qui ne se seraient pas présentés à la faillite à lui produire, dans un délai de dix jours, leurs titres de créance, leur déclaration que, faute de ce faire, ils ne seront pas compris dans la répartition de l'actif abandonné. (19667) HEURTEY.

M. HEURTEY, commissaire à l'exécution du concordat du sieur Waidelle, décédé, carrossier, à Paris, invite les créanciers qui ne se seraient pas présentés à la faillite à lui produire, dans un délai de dix jours, leurs titres de créance, leur déclaration que, faute de ce faire, ils ne seront pas compris dans la répartition de l'actif abandonné. (19667) HEURTEY.

M. HEURTEY, commissaire à l'exécution du concordat du sieur Waidelle, décédé, carrossier, à Paris, invite les créanciers qui ne se seraient pas présentés à la faillite à lui produire, dans un délai de dix jours, leurs titres de créance, leur déclaration que, faute de ce faire, ils ne seront pas compris dans la répartition de l'actif abandonné. (19667) HEURTEY.

M. HEURTEY, commissaire à l'exécution du concordat du sieur Waidelle, décédé, carrossier, à Paris, invite les créanciers qui ne se seraient pas présentés à la faillite à lui produire, dans un délai de dix jours, leurs titres de créance, leur déclaration que, faute de ce faire, ils ne seront pas compris dans la répartition de l'actif abandonné. (19667) HEURTEY.

M. HEURTEY, commissaire à l'exécution du concordat du sieur Waidelle, décédé, carrossier, à Paris, invite les créanciers qui ne se seraient pas présentés à la faillite à lui produire, dans un délai de dix jours, leurs titres de créance, leur déclaration que, faute de ce faire, ils ne seront pas compris dans la répartition de l'actif abandonné. (19667) HEURTEY.

Sociétés commerciales. — Faillites. — Publications légales.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 4 mai. Avenue des Champs-Élysées, 91. Consistant en: (8124) Comptoir, banquettes, chaises, vitrines, tables, glaces, etc. Le 5 mai. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (8125) Bureau, table de jeu, glaces, fauteuils, tapis, commode, etc. Rue de la Paix, 5. (8126) Comptoirs, miroirs, vitrines, bureaux, fauteuils, chaises, etc. Le 6 mai. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (8128) Bureaux, presse à copier, fauteuils, comptoir, bascule, etc. (8129) Bureaux, caissiers, fauteuils, tables, chaises, bibliothèques, etc. (8130) Bureaux, flambeaux, pupitre, tables, fauteuils, chaises, etc. (8131) Commode, rideaux, fontaine, polerie, verrerie, faïence, etc. (8132) Bureau, fauteuils, pendules, bibliothèques, volumes, glaces, etc. (8133) Billards, tables, fauteuils, chaises, et autres objets. (8134) Commode, tables, fauteuils, chaises, lampes, et autres objets. (8135) Bureaux en acajou, pendules, armoire, tapis, volumes, etc. (8136) Commodes, armoires à glaces, lits en palissandre, secrétaires, etc. (8137) Buffet, armoire, tables, fauteuils, divan, chaises, etc. (8138) Commode, table de nuit, tête-à-tête, toilette, bureau, etc. (8139) Commode, fauteuils, tables, rideaux, glaces, piano, etc. Boulevard de Strasbourg, 47. (8140) Comptoir, billards, tables, glaces, pendule, verreries, etc. Rue Bleue, 36. (8141) Bureaux, caissiers, pupitre, enclumes, forges, états, soufflets. Rue Saint-Georges, 54. (8142) Commode, armoire à glace, console, toilette, rideaux, etc. Rue de Miromesnil, 51. (8143) Bureau, fauteuils, cartonniers, vitrines, et autres objets. Rue Grégoire-de-Tours, 36. (8144) Forge, enclume, outils, fer, crochets, charbon, etc. Avenue des Champs-Élysées, 417. (8145) Buffet, canapés, fauteuils, pendule, glaces, piano, etc. Commune de Montmartre, place publique. (8146) Commode, secrétaire, glaces, calèche, quantité de harnais, etc.

Même commune, sur la place du marché. (8146) Commode, tables, pendule, glaces, chaises, et autres objets. A Genilly. (8147) Bureau et armoire à glace en acajou, canapé, pendule, etc. A Grenelle, quai de Javelle, 27. (8123) Buffets, tables, chaises, poêle, ustensiles de ménage, etc. La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année mil huit cent cinquante-huit, dans trois des quatre journaux suivants: le Moniteur universel, la Gazette des Tribunaux, le Droit et le Journal général d'Affiches, dit Petites Affiches. Suivant acte sous seings privés, fait à Paris le vingt-cinq avril mil huit cent cinquante-huit, enregistré, intervenu entre M. Gustave-Palmer HARDING, fabricant, demeurant à Londres, Coram-Street, 43, et un commanditaire y dénommé, appert: Il a été formé entre les susnommés une société en nom collectif à l'égard de M. Harding et en commandite à l'égard de l'autre personne, ayant pour objet l'exploitation et la vente d'un brevet pris par M. Harding, en France, sous le n° 28553, et de tous ceux qui pourront être pris à l'étranger d'un commun accord par les associés; ledit brevet consistant dans une machine et un procédé pour faire les chapeaux d'hommes et de femmes; ladite société devant durer trois, six ou neuf années, commençant le premier juin mil huit cent cinquante-huit, avec siège à Paris, provisoirement rue du Faubourg-Saint-Denis, 30, sous la raison et signature sociales HARDING et C^o, ladite signature appartenant à M. Harding, gérant, à la condition de n'en user que pour les besoins et affaires de la société, sous la raison et signature sociales, à peine de nullité si elle est employée à d'autres fins, à l'exception de vingt mille francs, à fournir par fractions de cinq mille francs, et le premier écherra le premier juin mil huit cent cinquante-huit. Pour extrait. Signé: D. DELEUZE. (9429)

Faillites.

DECLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 3 mai 1858, qui déclarent la faillite ouverte et en font provisoirement l'ouverture au: Du sieur BRAJOU (Gaspard), md de parapluies, rue St-Sauveur, 2, et rue Richer, 1; nommé M. Dhoest juge-commissaire, et M. Devin, rue de l'Écluseur, 12, syndic provisoire (N° 44894 du gr.). Du sieur DIGNARD (Jules-Adolphe), serrurier aux Termes, rue des Acacias, 55; nommé M. Truelle juge-commissaire, et M. Richard Grison, rue Papillon, 8, syndic provisoire (N° 44895 du gr.). Du sieur PILLOT (Nicolas-Epiphane), blanchisseur, rue de Charonne, 17, et rue de Valenciennes, 2; nommé M. Truelle juge-commissaire, et M. Trille, rue des Moulins, 20, syndic provisoire (N° 44896 du gr.). Du sieur A.-E. LEBRETON, entr., rue Yvanne, 47; nommé M. Dhoest juge-commissaire, et M. Breuille, place Bréda, 8, syndic provisoire (N° 44897 du gr.).

CONCORDATS.

Le sieur PHILIPPE (Louis-Alphonse), fabr. d'outils, rue de Charonne, 17, le 10 mai, à 1 heure (N° 44890 du gr.). Du sieur PARATRE (Auguste-Alexandre), md de vins-restauration, rue du Dauphin, 1, le 10 mai, à 1 heure (N° 44891 du gr.). Du sieur LIBON fils aîné (Constantin), fabr. de chaussures, rue aux Fers, 16, le 10 mai, à 4 heures (N° 44892 du gr.). Du sieur DESCHAMPS (Auguste), fabr. d'instruments de musique, quai des Ormes, 74, le 10 mai, à 9 heures (N° 44893 du gr.). Du sieur MASSON (Louis-François), anc. boulanger, faubourg Saint-Antoine, 287, le 10 mai, à 9 heures (N° 44730 du gr.). Du sieur ESnard (Antoine), colporteur, place Maubert, 37, le 10 mai, à 9 heures (N° 44420 du gr.). Du sieur LEROY-DELAUNAY, négociant, rue de Trévise, 26, le 10 mai, à 1 heure (N° 44889 du gr.).

CONCORDATS.

Le sieur PHILIPPE (Louis-Alphonse), fabr. d'outils, rue de Charonne, 17, le 10 mai, à 1 heure (N° 44890 du gr.). Du sieur PARATRE (Auguste-Alexandre), md de vins-restauration, rue du Dauphin, 1, le 10 mai, à 1 heure (N° 44891 du gr.). Du sieur LIBON fils aîné (Constantin), fabr. de chaussures, rue aux Fers, 16, le 10 mai, à 4 heures (N° 44892 du gr.). Du sieur DESCHAMPS (Auguste), fabr. d'instruments de musique, quai des Ormes, 74, le 10 mai, à 9 heures (N° 44893 du gr.). Du sieur MASSON (Louis-François), anc. boulanger, faubourg Saint-Antoine, 287, le 10 mai, à 9 heures (N° 44730 du gr.). Du sieur ESnard (Antoine), colporteur, place Maubert, 37, le 10 mai, à 9 heures (N° 44420 du gr.). Du sieur LEROY-DELAUNAY, négociant, rue de Trévise, 26, le 10 mai, à 1 heure (N° 44889 du gr.).

REMBES A HUITAINE.

Du sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

REMBES A HUITAINE.

Du sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Le sieur JOSSERAND (Grégoire), loceur en garni et fabr. de cadres à Belleville, boulevard du Combat, 48, et à Paris, quai Jemmapes, 298, le 10 mai, à 9 heures (N° 44888 du gr.).

Enregistré à Paris, le 5 mai 1858. Reçu deux francs vingt centimes.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18. Certifié l'insertion sous le

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18. Certifié l'insertion sous le

Pour légalisation de la signature A. Guyot, Le n° 10 de l'arrondissement.